







DISCUSSION 17/2007  
11.11.2008 3, 6, 11, 12, 11, 5, 17, 18, 19, 20

En conséquence, l'Assemblée a adopté la demande de vote en faveur de la proposition de loi relative à l'organisation de la formation des élus locaux (voir l'annexe 1).

Le Conseil d'Etat a été informé, après son avis rendu, de l'adoption.

## DÉCLARÉ

**Article 1** : déposé sur le bureau de l'Assemblée.

**Article 2** : déposé sur le bureau de l'Assemblée de la proposition de loi relative à l'organisation de la formation des élus locaux (voir l'annexe 1).

**Article 3** : déposé sur le bureau de l'Assemblée de la proposition de loi relative à l'organisation de la formation des élus locaux.

**Article 4** : déposé sur le bureau de l'Assemblée de la proposition de loi relative à l'organisation de la formation des élus locaux.

Nombre de propositions déposées	16
Nombre de propositions adoptées	13
Nombre de propositions retirées	3
Vote par 1	13
Vote contre	0
Abstention	0

La présente délibération sera mise aux voix par :

- Adoption
- Rejet

Cette délibération est adoptée le 17/11/2008

Le Président

Annexes : 1 - 11 - 12 - 11 - 5 - 17 - 18 - 19 - 20

Transmis au représentant de l'Etat

Monsieur le Préfet de la région, ainsi qu'au président de la commission régionale de la formation des élus locaux, ainsi qu'au président de la commission régionale de la formation des élus locaux, ainsi qu'au président de la commission régionale de la formation des élus locaux, ainsi qu'au président de la commission régionale de la formation des élus locaux.

Rubrication : 11.11.2008